Accusé de réception en préfecture 073-247300015-20240523-DE202452-D Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024



2024 / 52

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELLIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIR**:

M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

**EXCUSE**:

M. GSELL Bernard

Madame Evelyne KALIAKOUDAS est désignée Secrétaire de Séance.

Date de Convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 24 Présents : 22 Votants : 21

## Objet: Subventions aux associations

Le Président propose de verser pour l'année 2024 les subventions suivantes pour les associations listées ci-dessous :

Associations	Montants délibérés pour 2023	Montants proposés pour 2024
Associations et	organismes de Service	
Aide à domicile en milieu rural	14 000,00 €	14 000,00 €
Maison de la Montagne de Nâves	85 000,00 €	85 000,00 €
AACM	10 000,00 €	10 000,00 €
Maison des Jeux olympiques d'hiver (2023)		3 100,00 €
Maison des Jeux olympiques d'hiver (2024)		3 100,00 €
Association V3AD	37 500,00 €	48 500,00 €
Association gestion des foyers logement du bassin d'Aigueblanche	80 000,00 €	80 000,00 €
Auvergne Rhône-Alpes Entreprises	4 000,00 €	4 000,00 €
Don du sang		250,00 €
Conciliation de justice	500,00 €	500,00 €
Assoc	iations culture	
Dôme Théâtre	4 000,00 €	4 000,00 €
Festival Baroque	2 500,00 €	4 000,00 €
Je m'en livre	1 000,00 €	2 000,00 €
Associations sportives soumis	ses au nombre d'adhérer	nts de - 18 ans
Vélo trial Petit-Coeur	180,00 €	650,00 €
Tennis Club	1 550,00 €	1 750,00 €
Club de gym	4 400,00 €	4 250,00 €
Tarentaise Natation Morel	1 500,00 €	1 380,00 €
Rollers club	1 300,00 €	1 800,00 €
Club Alpin Français	1 800,00 €	1 570,00 €

Accusé de réception en préfecture 073-247300015-20240523-DE202452-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

Associations sportives particulières				
Entente Sportive de Tarentaise (EST)	30 000,00 €	30 000,00 €		
Nâves Ski Nordique	780,00 €	2 000,00 €		
Ski Club de Doucy	8 100,00 €	9 000,00 €		
Ski Club de Valmorel	29 100,00 €	30 500,00 €		
Team Bostet		500,00 €		
Dré dans l'Pentu (KV de Pussy)	1 000,00 €	1 000,00 €		

Concernant les associations soumises au nombre d'adhérents du territoire de moins de 18 ans, il est proposé les calculs suivants :

- 60 € par adhérent pour les associations du territoire
- 50 € par adhérent pour les associations hors territoire sans équivalence sur le territoire (ex : tennis)
- 20 € par adhérent pour les associations hors territoire avec équivalence sur le territoire (ex : ski)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'attribution des subventions ci-dessus.

Contre	Abstention	NPPV
		2 Evelyne KALIAKOUDAS Annie RELLIER
	Contre	Contre Abstention

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

COMMU

André POINTET

Le Président.